

[Texte]

I can tell you from our firm that the only reason we've had a successful entry into the U.S. market is because we're able to offer them a product they can't source in North America: a suit made of Italian fabrics or French fabrics. As long as the tariff is higher in Canada on fabrics we must import, because they are not available in Canada, we have a problem. You can have all the TRQs you want. It doesn't mean anything if you have to pay a higher tariff on your raw material.

• 1015

The only reason I have an advantage is that on the one item I make, wool, the tariff is lower in Canada than in the United States. That's a historical story. If I had to make polyester products or nylon or rayon, I would not have a successful opportunity. So the main issue is the tariffs on our raw materials.

Mr. LeBlanc: That you import from other countries.

Mr. Segal: We must import from offshore, because it's not available in Canada, irrespective of what is said by the textile industry.

Mr. LeBlanc: Obviously you made those points known to the Canadian negotiators at the NAFTA.

Mr. Kivenko: Absolutely.

Mr. Segal: Yes.

Mr. LeBlanc: And if you had achieved what you would have ideally wanted to achieve, how would it be different from what you have now?

Mr. Kivenko: Obviously the major difference would be the rules of origin governing the trade in our province. As far as we're concerned, the rules of origin that are unique to the apparel and textile industry are different from the rules of origin that exist for all other products and really restrict our capacity to export to the United States. If the fact that all other products are able to be traded on the basis of domestic content is sufficient for all other products... Just imagine, everything else is on the basis of domestic content. In this agreement, the rules of origin for my products are determined by where the yarn is spun and not where my garment is cut, sewn, laundered, and finished. This is an extraordinary situation. The yarn itself determines the rules of origin I play under.

I'm suggesting today it's an extraordinary situation. I'm not suggesting to you Canada was in a position to force the Americans to accept something they didn't want to accept. The Americans had the power, and the American textile industry used the power to force the Canadian government to accept an extraordinary set of circumstances on textiles and apparel. We must understand that is the reason why we have TRQs and other anomalies in this agreement.

Mr. LeBlanc: So you're essentially saying our negotiators did as well as they could under the circumstances. Of course we're going to be hearing from the textile people, and they will have a different story to tell.

[Traduction]

La seule raison pour laquelle nous avons réussi à aussi bien pénétrer sur le marché américain, c'est que notre entreprise offre un produit que les Américains ne peuvent obtenir ailleurs sur le continent, autrement dit un costume en tissu italien ou français. Tant que le droit de douane imposé sur les tissus que nous importons est élevé au Canada, parce qu'on ne trouve pas ce genre de tissus chez nous, nous continuerons d'avoir des problèmes. Et l'on peut imposer tous les contingents tarifaires que l'on veut, ils sont nuls et sans effet tant que les droits de douane sur les matières premières sont supérieurs.

La seule raison pour laquelle je suis favorisé, c'est que le droit de douane imposé sur le genre de produits que je fabrique, les costumes en laine, est supérieur aux États-Unis à ce qu'il est au Canada. Ça a toujours été comme ça. Par contre, je ne serais aussi bien placé si je confectionnais des vêtements en nylon ou en rayon. Donc, tout dépend en fait des droits imposés sur les matières premières.

M. LeBlanc: Que vous importez d'autres pays.

M. Segal: C'est ce que nous devons faire, parce qu'on ne les trouve pas au Canada, peu importe tout ce que l'on dit à propos de notre industrie du textile.

M. LeBlanc: Selon toute vraisemblance, c'est ce que vous avez fait savoir aux négociateurs canadiens de l'ALÉNA.

M. Kivenko: Tout à fait.

M. Segal: Oui.

M. LeBlanc: Dites-moi à quoi aurait ressemblé la formule idéale, pour vous?

M. Kivenko: La principale différence aurait concerné les règles d'origine régissant les échanges dans notre province. Les règles d'origine, qui sont uniques au secteur du vêtement et du textile, sont différentes de celles qui prévalent pour tous les autres produits et elles limitent notre capacité d'exportation vers les États-Unis. S'il suffit, dans le cas de tous les autres produits, que ces derniers obéissent à une règle de contenu national... Imaginez, tout le reste est fondé sur la teneur en éléments d'origine nationale. Dans cet accord, les règles d'origine retenues pour le genre de produits que je fabrique régissent non pas l'endroit où le vêtement est coupé, cousu, nettoyé et fini, mais l'endroit où le tissu est filé. C'est tout à fait extraordinaire. C'est le filé qui détermine la règle d'origine que je dois appliquer.

J'estime que cela est tout à fait exceptionnel, mais je n'irai pas jusqu'à prétendre que nous étions en position de contraindre les Américains à accepter ce qu'ils ne voulaient pas. C'était les Américains qui avaient le gros bout du bâton et c'est en fait l'industrie américaine du textile qui a pesé de tout son poids sur le gouvernement canadien pour l'amener à accepter ces dispositions extraordinaires en matière de textile et de vêtement. Il nous faut bien comprendre pourquoi nous devons aujourd'hui nous accommoder des contingents tarifaires et de toutes les autres anomalies dont cet accord est parsemé.

M. LeBlanc: Donc, vous estimez que nos négociateurs ont fait ce qu'ils pouvaient, étant donné les circonstances. Mais comme vous le savez, les représentants de l'industrie du textile nous feront entendre un autre son de cloche.